

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 MARS 2023

Date de la convocation
2.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le huit mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Création d'un Comité consultatif de restauration scolaire suite au transfert de
compétence du CCAS à la Ville de Loudun**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Suite au transfert de la compétence restauration scolaire du CCAS à la Ville de
Loudun, il convient de créer un nouveau comité consultatif de restauration scolaire
composé d'élus du Conseil Municipal.

Il convient de désigner les nouveaux membres de ce Comité consultatif de
restauration scolaire.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les
membres suivants :

- ⇒ 2 membres du Conseil Municipal : Mme MOUSSEAU, Mme LIEBOT
- ⇒ Le délégué titulaire du Conseil Municipal dans les conseils d'établissements
scolaires : Mme LEGEARD
- ⇒ Le prestataire de service : ELIOR
- ⇒ Une personne des affaires scolaires

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **17 MARS 2023**

Publié le : **17 MARS 2023**

Notifié le :

- ⇒ Les agents responsables (cantinières) des cantines sur chaque site de restauration
- ⇒ Les directeurs d'établissements scolaires (maternels et élémentaires)
- ⇒ 2 représentants de chacune des fédérations de parents d'élèves

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

